

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de l'automne 2026

Fédération canadienne des coopératives de travail
(FCCT)

Soumis par :

Hazel Corcoran, directrice générale
hazel@canadianworker.coop

SOLIDARITY WORKS / LA SOLIDARITÉ NOUS RÉUSSIT



LISTE DE RECOMMANDATIONS DE LA FCCT [alignée sur les recommandations de Coopératives et Mutuelles Canada (CMC), dont la FCCT est membre]

Recommandation 1 : Que le gouvernement accorde un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans pour lancer un Fonds national d'investissement coopératif destiné à fournir des capitaux remboursables et à long terme pour la création, l'expansion et la conversion d'entreprises coopératives.

Recommandation n° 2 : Que le gouvernement modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de garantir que toutes les coopératives admissibles et toutes les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) détenues par leurs membres puissent bénéficier de la déduction pour petites entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

Recommandation 3 : Que le gouvernement collabore avec le secteur coopératif à la rédaction technique de la mesure législative visant à instaurer une exonération permanente de 10 millions de dollars de l'impôt sur les gains en capital, afin d'assurer une protection solide aux conversions en coopératives admissibles.

Recommandation 4 : Que le gouvernement accorde la priorité au logement coopératif dans le cadre du mandat de « Maisons Canada » et prolonge l'aide fédérale au logement locatif par le biais de l'Initiative fédérale de logement communautaire au-delà de 2028.

Recommandation 5 : Que le gouvernement mette en œuvre des objectifs obligatoires en matière de valeur sociale et des indicateurs de propriété communautaire afin d'intégrer les coopératives dans le cadre fédéral d'approvisionnement « Achetez canadien ».

Recommandation n° 6 : Que le gouvernement alloue des fonds à la création d'un pôle national de connaissances et d'innovation coopératif afin de remédier au manque de visibilité du secteur grâce à des données ventilées et à une mesure standardisée de l'impact

DÉTAILS DE LA PROPOSITION

Contexte

Le Canada est entré en 2026 à un tournant économique. Les pressions persistantes sur l'accessibilité financière, la crise du logement qui perdure, le retard de la productivité et l'instabilité des marchés mondiaux font grimper les coûts et mettent en évidence les vulnérabilités régionales et sectorielles. L'instabilité géopolitique, les perturbations liées au climat et l'évolution des dynamiques commerciales réduisent les marges de manœuvre des ménages et des entreprises, ce qui complique la planification, ralentit les investissements et met à l'épreuve la résilience économique.

La vigueur économique du Canada a toujours reposé sur sa population et son esprit d'entreprise. Pourtant, nous n'exploitons pas pleinement notre potentiel économique; actuellement, le nombre d'entreprises qui quittent le marché dépasse celui des nouvelles entrées, ce qui témoigne d'un recul de l'entrepreneuriat à l'échelle du pays¹. Les entreprises peinent à investir et à se développer, et les Canadiens en ressentent les conséquences dans leur vie quotidienne. Selon une étude Abacus de 2025, 90 % des Canadiens déclarent qu'il est plus difficile qu'auparavant d'accéder à des éléments essentiels tels que de bons emplois, l'accès aux soins de santé et le logement². Cette situation, combinée au fait que les trois quarts des propriétaires d'entreprise devraient prendre leur retraite au cours de la prochaine décennie, menace la fermeture de services communautaires vitaux et la perte de millions d'emplois³.

Les coopératives constituent la solution structurelle à cette situation. En tant que catalyseurs économiques détenus par la communauté et opérant dans de nombreux secteurs, les entreprises coopératives font partie intégrante du paysage social et économique du Canada depuis plus de 150 ans. Elles constituent des moteurs fondamentaux de la résilience locale en créant des emplois de qualité, en privilégiant la propriété locale et en réinvestissant dans les communautés où elles opèrent. Les coopératives dynamisent l'économie en :

- **Assurant la souveraineté économique** : en privilégiant la propriété locale, les coopératives garantissent que les bénéfices et le pouvoir de décision restent ancrés au Canada.
- **Stimulant la productivité et l'innovation** : les coopératives sont des innovatrices confirmées, surpassant les PME traditionnelles tant en termes de taux d'innovation (39 % contre 28 %) que d'adoption de technologies de pointe (17,4 % contre 13,7 %) ⁴.
- **Stabilisant le marché** : en période de volatilité, le modèle coopératif « au prix coûtant » agit comme un stabilisateur anti-inflationniste, garantissant des coûts prévisibles dans des secteurs essentiels comme le logement.

Les Canadiens reconnaissent cet avantage. Plus de 14 millions de Canadiens sont membres d'au moins une coopérative, une coopérative de crédit, une *caisse* ou une mutuelle, et une forte majorité d'entre eux (81 %) considèrent les coopératives comme une solution majeure à certains des plus grands défis du Canada, notamment l'accessibilité financière et les inégalités⁵. Dans un contexte marqué par la volatilité et l'incertitude, les coopératives

¹ Rapport de Statistique Canada, « Le travail autonome et la propriété d'entreprise au Canada : mise à jour sur les entrées et sorties ».

² Rapport de synthèse 2025 d'Abacus Research, "Canadians want stability – Co-ops deliver it." <https://canada.coop/wp-content/uploads/Canadian-public-opinion-research-2025-%E2%80%93-summary-report.pdf>

³ FCEI, « Relève des entreprises au Canada : Se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années », <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/releve-des-entreprises-au-canada-se-preparer-au-tsunami-de-successions>

⁴ ISED, « Profil des PME 2023 : Les coopératives au Canada », https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/2023-SME-Profile-Co-operatives-in-Canada-fra_0.pdf

⁵ Rapport de synthèse 2025 d'Abacus Research, "Canadians want stability – Co-ops deliver it." <https://canada.coop/wp-content/uploads/Canadian-public-opinion-research-2025-%E2%80%93-summary-report.pdf>

s'imposent de plus en plus comme des institutions offrant ce que les Canadiens recherchent le plus : la stabilité, le contrôle local, l'équité et une voix significative dans les décisions économiques. En d'autres termes, les coopératives se distinguent comme un modèle auquel les gens font confiance pour perdurer et évoluer dans un contexte d'incertitude.

Le secteur coopératif est prêt à s'associer au gouvernement du Canada pour faire avancer le programme « Bâtir un Canada fort ». Dans le budget de 2026, le gouvernement peut libérer ce potentiel en facilitant le financement des coopératives, en simplifiant les marchés publics auprès d'elles et en améliorant la mesure de leur performance. En harmonisant les marchés publics, en modernisant les règles fiscales et en améliorant la visibilité des données, nous pouvons uniformiser les règles du jeu et accélérer les progrès en matière de logement, de succession d'entreprise et de résilience régionale.

En tant que porte-parole national des coopératives de travailleurs, la Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT) recommande six mesures à fort impact pour assurer la pérennité de la croissance du Canada.

Recommandation 1 : Créer un fonds d'investissement coopératif

La FCCT recommande une dotation fédérale initiale de **100 millions de dollars** sur cinq ans afin de lancer un fonds national spécialement conçu pour fournir des capitaux remboursables destinés à la croissance des coopératives.

- ❑ **Développer la propriété** : Le Fonds fournira le capital patient nécessaire pour créer et développer des coopératives, qui se sont révélées plus innovantes que les PME traditionnelles. Les données confirment que 39 % des coopératives sont classées comme innovantes, contre 28 % des PME traditionnelles, et qu'elles sont plus susceptibles d'adopter des technologies de pointe (17,4 % contre 13,7 %), ce qui en fait des moteurs essentiels d'une économie innovante⁶.
- ❑ **Favoriser les conversions** : Ce fonds facilitera la conversion d'entreprises en coopératives en fournissant le financement indispensable permettant aux employés de racheter leur entreprise à des propriétaires qui partent à la retraite. Cette stratégie s'appuie sur les conclusions du rapport « [Business Conversion to Co-operatives in Canada: A Landscape Report](#) » (2024), dirigé par Marcelo Vieta, qui a analysé plus de 400 conversions réussies afin de démontrer que les rachats coopératifs constituent une voie solide, mais sous-utilisée, pour assurer la continuité des entreprises tout en préservant la capacité productive des communautés locales.
- ❑ **Mobiliser des capitaux** : L'investissement fédéral servira de « pierre angulaire », réduisant le risque du Fonds afin d'attirer des capitaux privés et communautaires supplémentaires.

Recommandation 2 : Élargir l'accès à la déduction pour petites entreprises (DPE)

La FCCT demande une modification ciblée de l'article 125 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'harmoniser le traitement fiscal dans tous les secteurs coopératifs.

- ❑ **Éliminer les freins** : Les règles actuelles pénalisent involontairement les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) qui adhèrent à des coopératives en classant leurs revenus dans la catégorie des « revenus de société déterminés », ce qui crée un désavantage fiscal direct par rapport aux PME traditionnelles. Le rétablissement de l'accès à la DPE garantira que les entrepreneurs ne soient pas injustement pénalisés par un taux d'imposition plus élevé simplement parce qu'ils ont choisi une structure d'entreprise coopérative.
- ❑ **Libérer des capitaux** : Le rétablissement de la DPE permettra aux membres de coopératives de bénéficier d'un taux d'imposition combiné fédéral-provincial d'environ 9 % à 13 %, au lieu du taux général de 27 %

⁶ ISED, « Profil des PME 2023 : Les coopératives au Canada », https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/2023-SME-Profile-Co-operatives-in-Canada-fra_0.pdf

qu'ils sont actuellement contraints de payer sur les revenus générés par la coopérative⁷. Cette correction supprimera une pénalité fiscale involontaire de 14 à 18 %, libérant ainsi directement des capitaux que les membres pourront réinvestir dans l'équipement, la technologie, la création d'emplois locaux et bien plus encore.

- **Validation par des professionnels** : Cette recommandation s'aligne sur les recommandations de longue date du Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de CPA Canada visant à résoudre les distorsions techniques qui pénalisent les modèles d'entreprise à propriété collective⁸. Cela indique que cette correction constitue une « mise au point » nécessaire de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de garantir qu'elle fonctionne comme prévu pour tous les propriétaires de petites entreprises.

Recommandation n° 3 : Garantir une mise en œuvre rigoureuse de l'allègement fiscal sur les gains en capital

La FCCT et Coopératives et Mutuelles Canada (CMC) se réjouissent de la codification permanente de l'exonération fiscale de 10 millions de dollars sur les gains en capital pour les ventes aux coopératives de travailleurs et aux fiducies collectives d'employés.

- **Supervision technique** : L'accent est désormais mis sur la supervision technique; la FCCT, en collaboration avec CMC, travaillera en étroite collaboration avec les responsables du ministère des Finances pour s'assurer que la rédaction finale de la *Loi de l'impôt sur le revenu* reste solide et que les « conversions coopératives admissibles » soient pleinement protégées.

Recommandation 4 : Renforcer le logement coopératif

La FCCT se joint à la CMC et à la FHCC pour demander au gouvernement de donner la priorité au logement coopératif dans le cadre opérationnel de « [Maisons Canada](#) », et de faire évoluer [l'Initiative fédérale de logement communautaire](#) (IFLC) et l'Initiative canadienne de logement communautaire vers des programmes permanents qui garantissent la pérennité des logements abordables existants. Bien que la FCCT se concentre principalement sur la démocratie au travail et les entreprises détenues par les salariés, les travailleurs ont besoin d'un logement, et celui-ci doit être abordable.

- **Stimuler la productivité nationale** : Des études confirment que l'augmentation du parc de logements hors marché au Canada, afin d'aligner le parc de logements communautaires canadiens sur les normes internationales, notamment la moyenne de 7 % de l'OCDE en pourcentage du parc immobilier total, permettra d'ajouter entre 67 et 136 milliards de dollars au PIB canadien d'ici 2030⁹.
- **Protéger les investissements** : La prolongation de l'IFLC est une mesure défensive essentielle. Elle permettra d'éviter un gain « net nul », où les avantages des nouvelles constructions réalisées par l'intermédiaire de Maisons Canada seraient contrebalancés par la perte de logements existants très abordables. On réussirait ainsi à préserver des milliards de dollars d'investissements fédéraux antérieurs.
- **Favoriser une efficacité à grande échelle** : À mesure que Maisons Canada mûrit dans son rôle autonome en tant que société d'État, les coopératives offrent une structure de gouvernance éprouvée et axée sur la mission, capable de servir de partenaires opérationnels pour les projets à grande échelle du gouvernement fédéral en matière de logements abordables et communautaires. Ce partenariat garantira

⁷ Xero, « Taux d'imposition des petites entreprises au Canada : guide fédéral et provincial », <https://www.xero.com/ca/guides/small-business-tax-rates/>

⁸ Voir le mémoire intitulé « June 2017 – CRA-Small Business Deduction Rules in Section 125 ». https://www.ctf.ca/EN/EN/Library/Joint_Committee_Submissions.aspx#:~:text=June%202017%20%2D%20CRA%2DSmall%20Business%20Deduction%20Rules%20in%20Section%20125

⁹ Deloitte/Association canadienne pour le renouveau de l'habitation/Partenariat pour l'habitation au Canada, « L'impact du logement communautaire sur la productivité », https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2023/11/Community-Housing-and-Productivity-Study_final.pdf

que ces nouveaux développements restent des actifs appartenant à la communauté plutôt que de devenir des produits spéculatifs.

Recommandation n° 5 : Promouvoir les marchés publics sociaux et la stratégie « Achetez canadien »

La FCCT recommande d'intégrer les coopératives et d'autres types d'entreprises sociales dans le cadre de la politique « Achetez canadien », assorti d'un budget de 186 millions de dollars.

- **Établir des objectifs obligatoires en matière de valeur sociale** : s'appuyer sur le cadre actuel en instaurant un statut de « fournisseur privilégié » ou des objectifs obligatoires pour les coopératives et les entreprises sociales, à l'image du mandat réussi de la cible de [5 % d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones](#).
- **Critères d'évaluation** : inclure officiellement la « propriété communautaire » et le « réinvestissement local des bénéficiaires » comme critères dans les évaluations des contrats fédéraux relevant du 25 % de « valeur canadienne ».
- **Optimiser le programme d'approvisionnement destiné aux petites entreprises** : affecter une partie spécifique du budget de 79,9 millions de dollars, désormais opérationnel, à l'assistance technique afin d'aider les coopératives et autres entreprises sociales à conserver leur place dans les chaînes d'approvisionnement fédérales.

Recommandation 6 : Mettre en place une infrastructure nationale de données sur les coopératives

La FCCT s'associe à CMC pour solliciter un investissement fédéral visant à créer un pôle de connaissances et d'innovation coopératif afin de combler le « déficit de visibilité » de la politique actuelle.

- **Accroître l'efficacité des efforts fédéraux** : la modernisation de la collecte de données sur les coopératives maximisera le retour sur investissement fédéral en garantissant que les programmes sont fondés sur des données probantes et adaptés aux besoins du marché. Elle permettra également au gouvernement d'identifier et de supprimer les obstacles législatifs et réglementaires spécifiques à la croissance, passant d'une vision statique à une approche fondée sur les données pour libérer le plein potentiel économique des coopératives.
- **Normaliser la mesure de l'impact** : la mise en place de cadres cohérents de mesure de l'impact permettra d'avoir une vision commune de la manière dont les coopératives renforcent la résilience régionale et les chaînes d'approvisionnement nationales.

CONCLUSION

Le Canada se trouve à un tournant. Pour résoudre la crise du logement, maintenir les entreprises locales à l'intérieur de nos frontières, encourager l'entrepreneuriat en garantissant des conditions équitables pour tous les entrepreneurs et stimuler la productivité nationale, nous devons tirer parti de modèles éprouvés qui permettent de conserver et de créer de la richesse et de la capacité de décision au sein de nos communautés.

Le secteur coopératif est prêt à relever le défi. En facilitant le financement des coopératives, les achats auprès de celles-ci et la mesure de leur impact, le budget 2026 peut ouvrir la voie à une économie plus résiliente, plus stable et plus équitable pour tous les Canadiens.

À propos de la Fédération canadienne des coopératives de travail

La FCCT, constituée en 1992, est une organisation nationale bilingue, locale, composée de coopératives de travailleurs et d'autres types de coopératives apparentées (coopératives multipartites et coopératives de travailleurs-actionnaires), ainsi que d'organismes qui soutiennent la croissance et le développement des coopératives de travailleurs.

Notre vision est d'être un réseau de coopératives de travailleurs économiquement résilient et inclusif, au cœur de la construction d'une économie juste et durable à travers le Canada.

La FCCT favorise un écosystème coopératif de travailleurs résilient en renforçant les capacités organisationnelles et en faisant progresser l'action collective fondée sur la justice, la démocratie et la prospérité partagée. Pour ce faire, nous soutenons le développement des coopératives de travailleurs, renforçons leurs bases financières et opérationnelles, et mettons les coopératives en réseau au sein d'un mouvement national capable de façonner les systèmes économiques.

La FCCT est dirigée par un conseil d'administration composé de cinq directeurs régionaux (Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique), de deux administrateurs généraux et de deux conseillers en équité.